

LANCEMENT D'UNE ENTREPRISE | FORMATIONS ET PROGRAMMES D'AIDE:

Niveau provincial

LANCEMENT D'UNE ENTREPRISE

Pour démarrer en affaire dans l'une des 17 régions administratives du Québec, le cours Lancement d'une entreprise (LE) est offert dans 45 commissions scolaires, par le biais de ses 69 centres de formation professionnelle (CFP) et de ses partenaires: SADC, CLD, CLE...

La formation est répartie entre 10 et 22 semaines selon la disponibilité du futur entrepreneur et du temps qu'il consacre à son projet. Le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport assume les coûts de formation. Toutefois, certains frais sont exigés.

<http://lancement-e.com/portail/>

CENTRE LOCAL DE DÉVELOPPEMENT

Les CLD ont 2 programmes liés au démarrage d'entreprise:

JEUNES PROMOTTEURS

Cette aide financière pourrait vous aider à créer votre première entreprise, si vous êtes âgé entre 18 et 35 ans.

- Volet 1 - **Concrétisation d'un projet d'entreprise** : Pour la réalisation d'une étude de faisabilité, 75 % de vos dépenses sont admissibles.
- Volet 2 - **Création d'une première entreprise** : À condition d'avoir un plan d'affaires et d'entraîner la création d'au moins deux emplois, 50 % de vos dépenses sont admissibles.
- Volet 3 - **Formation de l'entrepreneur** : L'acquisition d'une formation pertinente à la réalisation de votre projet donne accès à une aide pouvant couvrir la totalité de vos dépenses admissibles.

<http://www.acldq.qc.ca/fr/entrepreneur-jp.php>

LA MESURE DE SOUTIEN AU TRAVAIL AUTONOME (STA)

Il faut tout d'abord répondre au moins à une des conditions suivantes :

- être prestataire de la sécurité du revenu;
- être prestataire de l'assurance-emploi;
- avoir été au chômage dans les 36 derniers mois;
- avoir reçu des prestations de maternité depuis les 60 derniers mois (sans retour au travail);
- les personnes « sans emploi et sans soutien financier »;
- les travailleurs à statut précaire.

L'aide offerte consiste en du soutien technique et de l'aide financière.

Le soutien technique, divisé en deux volets, apporté aux entrepreneurs peut contenir des conseils sur des sujets comme l'élaboration du plan d'affaires, la comptabilité, le marketing, l'utilisation de l'informatique, l'accès à du capital et à des fonds de roulement, etc. :

- Volet I (Maximum de 12 semaines) Soutien et service-conseil pour l'élaboration du plan d'affaires Si l'entrepreneur a déjà monté son plan d'affaires et qu'il est prêt à démarrer son entreprise, le volet I n'est pas nécessaire.
- Volet II (Maximum 40 semaines) Soutien, service-conseil et suivi pour l'aide au démarrage de l'entreprise ou des activités de travail autonome.

L'aide financière se traduit par une allocation hebdomadaire et un remboursement des frais de garde pouvant durer jusqu'à 52 semaines (incluant les deux volets).

<http://www.acldq.qc.ca/fr/entrepreneur-sta.php>

Niveau fédéral:

LANCER UNE ENTREPRISE

Différentes ressources d'informations et de guides sur le montage d'entreprises sont disponibles sur le site <http://www.servicecanada.gc.ca/fra/vie/entreprise.shtml>

Ressources Entreprises

<http://www.ressourcesentreprises.org/Afficher.aspx?langue=fr>

InfoEntrepreneurs

<http://www.infoentrepreneurs.org/accueil>

Autres

HEC MONTRÉAL

Certificat en création d'entreprise

http://www.hec.ca/programmes_ formations/certificats/offerts/creation_entreprise/index.html

Spécialement conçu pour ceux et celles qui veulent créer leur propre entreprise (travail autonome, micro-entreprise, coopérative ou petite entreprise des secteurs primaire, secondaire ou tertiaire). Ce certificat est un programme de 30 crédits.